

LES JEUDIS DU PAYSAGE

d'Auvergne-Rhône-Alpes

Jeudi du paysage #5

27 mai 2021

L'arbre et le paysage //

Georges Feterman / Frédéric Ségur / Sylvie Monnier /
Valérie Chevallon / Augustin Bonnardot



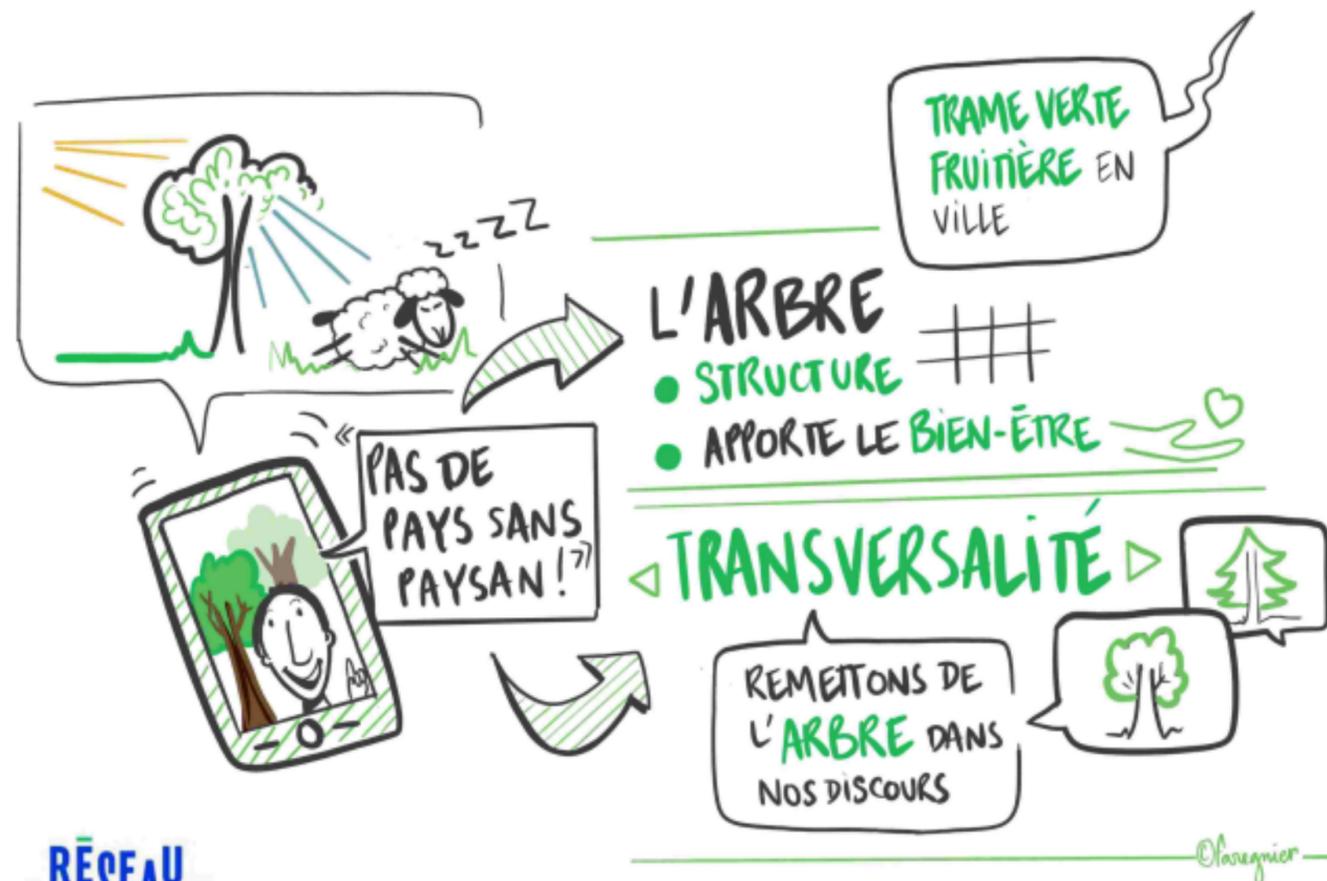
RÉSEAU
PAYSAGE

AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le plan canopée, la valeur santé & les bienfaits de l'arbre

Frédéric Ségur //

Directeur du service Arbres et paysages - Grand Lyon Métropole



Si certaines connaissances remontent à l'antiquité, on redécouvre aujourd'hui ce que peut apporter l'arbre en ville. **L'histoire de l'arbre en ville démarre au XVI^e siècle**, avec un essor à la fin du **XIX^e siècle**, autour d'Alphand et d'Édouard André. Leurs objectifs étaient hygiénistes : **santé publique, qualité de l'air, ombrage et rafraîchissement**. Le XX^e siècle a malheureusement donné davantage la priorité à la voiture et a chahuté l'héritage du XIX^e siècle. Aujourd'hui nous assistons à une demande sociale croissante depuis les années 90 vers plus d'espaces de nature en ville et renforcée encore par la prise de conscience des conséquences du réchauffement climatique.

L'arbre impose une réflexion sur le temps long. Le plan canopée est le fruit d'une réflexion sur l'arbre en ville menée à Lyon depuis 30 ans. Il s'appuie sur des travaux scientifiques montrant les services rendus par les arbres, ces « solutions offertes par la nature », les bénéfiques sur la santé, le bien-être, la qualité de l'air, le climat : en effet, l'écart de températures, entre le centre-ville et la campagne, qui peut être de 11° la nuit, en été, est à l'origine de problèmes de mal-être, de santé et de mortalité des habitants. Le plan canopée est un plan d'action pour faire face à la vulnérabilité des villes face au changement climatique et de lutte contre l'effet des îlots de chaleur urbaine, par la plantation d'arbres. L'effet de rafraîchissement procuré par la végétation peut être de l'ordre de 2 à 3°, surtout si elle est associée à une gestion alternative des eaux pluviales, l'eau renforçant l'évapotranspiration des arbres. L'effet ressenti est encore plus important, avec un écart jusqu'à 10° entre un trottoir en plein soleil et un trottoir ombragé.

La canopée est la somme de la couverture de l'ensemble des arbres du territoire, qu'ils soient positionnés dans les espaces privés ou publics, espaces naturels ou anthropisés. Actuellement, sur la métropole de Lyon, cette couverture est de 27 %, correspondant à 14 500 ha, représentant 2 à 3 millions d'arbres. Le plan canopée s'est fixé l'objectif de porter cette part à 30 %, avec la plantation de 300 000 arbres en 10 ans. Selon des experts américains, une ville résiliente devrait avoir un indice de canopée entre 30 à 40 %.

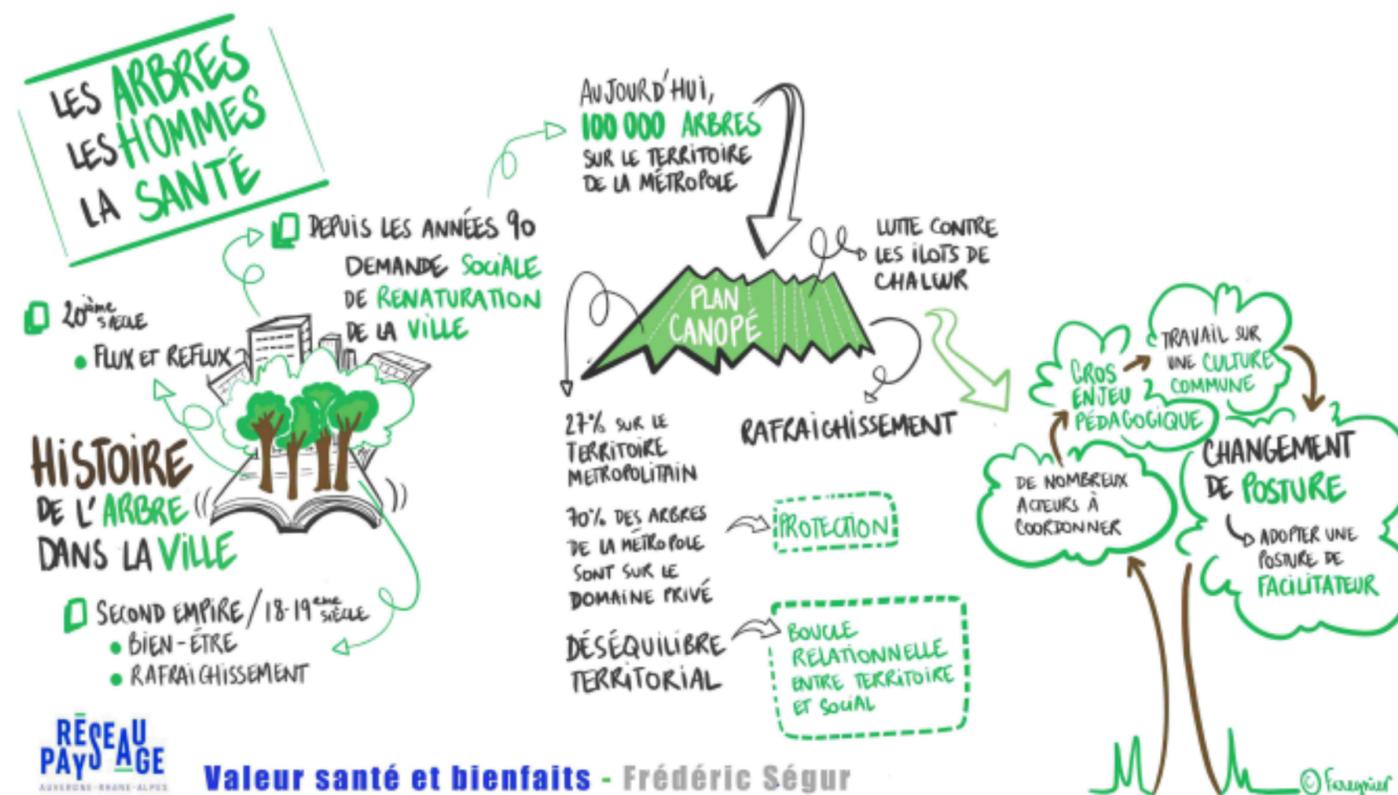
Quelques constats intéressants que nous avons faits pendant l'étude : Les arbres les plus efficaces sont des **arbres déjà adultes**. Il faut donc d'abord pérenniser et protéger les arbres existants, sur le domaine public et privé. 70 % de ces arbres sont situés dans le domaine privé. Pour agir efficacement sur le climat et sur la biodiversité, il faut travailler avec l'ensemble des acteurs publics et privés et les emporter.

La lecture des cartes permet de comprendre les relations entre différents facteurs, comme celle entre la présence d'arbres et la température nocturne. Mais elle fait apparaître également de **fortes inégalités** territoriales, avec une densité arborée beaucoup plus importante dans le nord-ouest du territoire par rapport à la partie sud-est, avec des boucles relationnelles qui montrent que la canopée est aussi une question d'équité sociale et environnementale d'un territoire.

La partie « plan nature » du plan canopée est une véritable stratégie de plantation, non seulement d'arbres, mais de toutes les strates de végétation, et cela à toutes les échelles de la planification urbaine. Cette attitude opportuniste considère que chaque projet est l'occasion de désimpermeabiliser le sol, de renaturer et d'ombrager la ville.

Une des 30 actions porte sur la diversification de la palette végétale, en évitant des plantations monospécifiques particulièrement sensibles aux maladies qui risquent de se développer et son adaptation au changement climatique. Pour que les arbres plantés aujourd'hui puissent survivre à l'évolution climatique dans 30 ou 50 ans, une palette de **350 espèces indigènes et exotiques** est travaillée avec les pépiniéristes.

Pour réussir le pari, il est nécessaire de développer une réelle culture urbaine de l'arbre. La charte de l'arbre est un des outils, permettant de mobiliser tous les acteurs de l'arbre du territoire, mais aussi l'exposition « la ville-forêt ». Par la suite, la métropole cherche à réfléchir sur l'impact des changements climatiques sur les paysages, sur l'évolution de la palette végétale par exemple, sur l'acceptabilité de la transition des paysages notamment patrimoniaux, comme le centre-ville de Lyon, classé patrimoine mondial de l'UNESCO, à travers le plan paysage « paysages patrimoniaux en transition ».



POUR EN SAVOIR PLUS:

La charte de l'arbre

https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/wp-content/blogs.dir/11/files/dlm_uploads/2018/03/Charte-de-larbre-mise-à-jour-en-20162.pdf

Le plan canopée

https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/wp-content/blogs.dir/11/files/dlm_uploads/2018/03/Plan-Canopée-Métropole-de-Lyon-2018.pdf

-> Retrouvez l'intégralité de l'intervention [ici](#).

-> Accédez au support de la présentation [ici](#).

La valeur biodiversité et agroécologique des arbres et haies

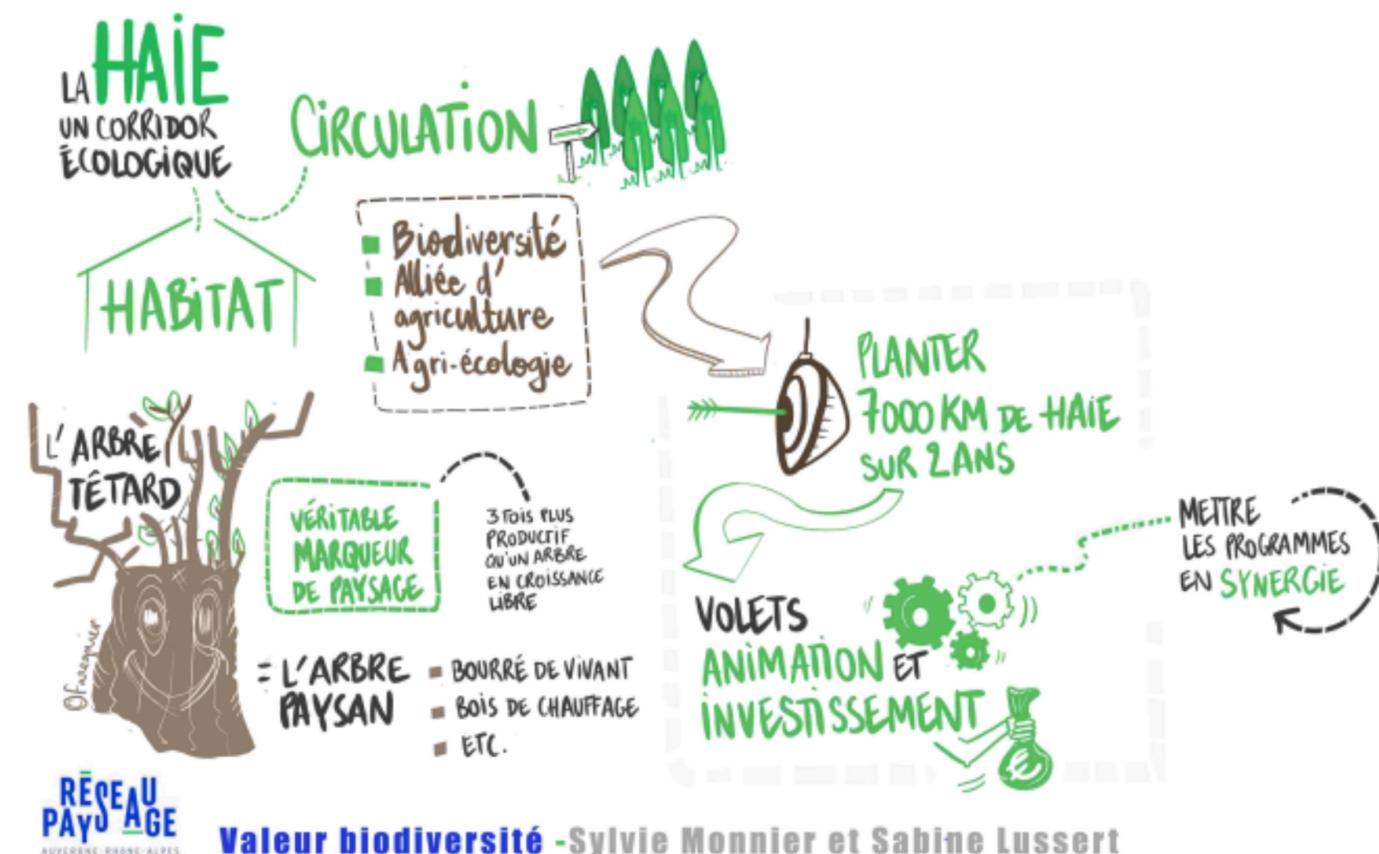
Sylvie Monier // Sabine Lussert

Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes // DRAAF AURA

Les haies constituent des corridors écologiques, très importants pour le maintien de la biodiversité : les animaux évitent de circuler « en plein champ », cela leur ferait prendre trop de risques, ils circulent plutôt le long des haies qui sont des abris potentiels, ou ils peuvent se cacher. En circulant, les animaux s'y nourrissent et cherchent des congénères pour se reproduire. Les haies constituent aussi un habitat, pour des oiseaux, des chouettes, par exemple. De nombreuses espèces d'insectes et de reptiles y trouvent un abri pour hiverner. C'est un milieu écotone qui accueille à la fois des animaux des milieux forestiers et des milieux ouverts, agricoles, avec une biodiversité deux fois plus riche.

Les arbres têtards sont des marqueurs des paysages de bocage, avec leurs spécificités locales, en termes d'espèces ou de mode de culture, d'usages, mais aussi en matière de dénominations. Ils accueillent une biodiversité particulière comme celle des chiroptères.

Les arbres champêtres sont situés à 95 % sur des parcelles agricoles. La mission du pôle des arbres est de conseiller les agriculteurs pour leur donner envie de se réapproprier l'arbre et pour les aider à faire les bons choix en matière d'essence, de dimension ou de mode d'entretien en fonction du type de terroir et du type de production. Il s'agit d'apporter une culture, un savoir-faire et des arguments en faveur du développement des arbres et haies, comme la protection des animaux, le rendement des cultures, la lutte auxiliaire, la lutte contre l'érosion des sols pour convaincre les agriculteurs de la plus-value que peuvent apporter les arbres.



La notion de l'agroécologie représente une triple performance : au niveau agronomique et économique, par les bénéfices indiqués ci-dessus, au niveau environnemental, par le maintien ou le développement de la biodiversité et la meilleure gestion de l'eau, mais aussi au niveau sociétal, en répondant mieux à une **demande sociale de paysages** diversifiés et esthétiques.

Plan de plantation des haies

Ce plan s'inscrit dans le plan de relance, dans l'axe stratégique « Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, local et de qualité pour tous ».

Cet axe, mené par le ministère de l'Agriculture, est doté d'un budget de 400 M €. Le plan de haies est doté d'un budget de 50 M € avec l'objectif de planter 7000 km de haies en 2 ans.

N.B. La démarche paysagère n'est pas cadrée dans le programme du plan de relance.

POUR EN SAVOIR PLUS:

Guide à destination des maires

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/pla-n-de-relance/Guide_PlandeRelance_maires.pdf

-> Retrouvez l'intégralité de l'intervention [ici](#).

-> Accédez au support de la présentation [ici](#).

La valeur économique de l'arbre et la forêt

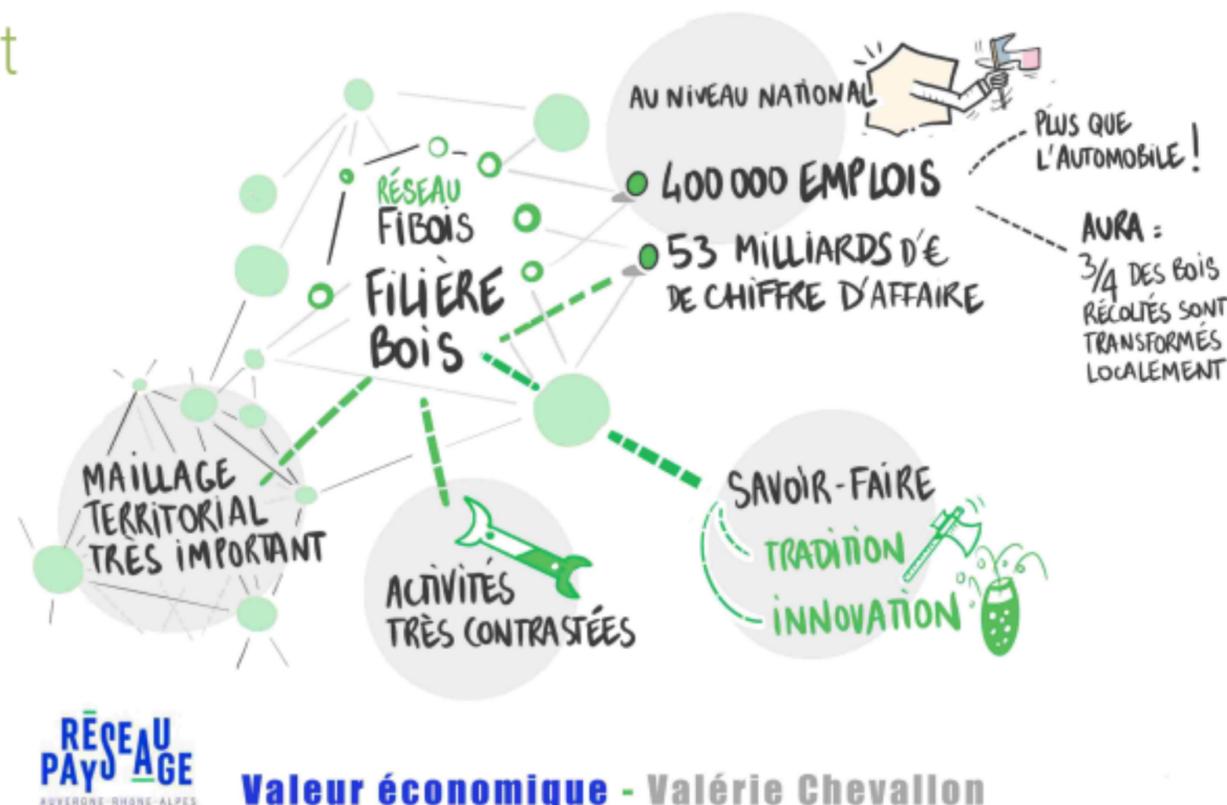
Valérie Chevallon

Fédération Interprofessionnelle du Bois FIBOIS 01

L'organisme Fibois représente la filière bois, c'est-à-dire l'ensemble des **60 000 entreprises**, avec 400 000 emplois (plus que le secteur de l'automobile) et un chiffre d'affaires de 53 Mrd €. Ces entreprises sont réparties sur **l'ensemble des territoires**, avec de nombreuses petites et très petites entreprises, artisanales ou industrielles, notamment en milieu rural, participant à l'aménagement du territoire. Les activités sont très diversifiées : depuis la gestion de la forêt aux métiers d'art en passant par la scierie, la papeterie, l'emballage, l'ameublement, la construction, le bois énergie.

Le potentiel est important : 29 % de la surface en France est couverte par la forêt, et elle est plutôt en croissance. En région AuRA, la forêt couvre **36 % de la surface**, dont 20 % sont des forêts publiques et 61 % des feuillus, cependant les arbres prélevés sont pour 92 % des arbres résineux. En AuRA, 5 M de m³ sont récoltés chaque année alors que l'accroissement biologique est de 16 M de m³.

Malgré la forte présence de forêts, la France est aujourd'hui importatrice de bois (avec un déficit commercial de 800 M €), pour la fabrication de cartons et papiers, mais aussi pour la construction. Le bois issu de nos massifs doit être mieux valorisé pour **améliorer l'impact sur le climat**, en évitant les transports, mais aussi pour améliorer la situation de l'emploi dans les territoires. Les labellisations comme « le Bois de Chartreuse » font partie des outils mis en œuvre pour cela.



La construction bois est en train d'augmenter, répondant à des attentes sociétales en matière de sobriété, de matériaux renouvelables, stockant du carbone. Cet engouement va sans doute encore être renforcé par la nouvelle réglementation, la RE 2020, qui favorise **les matériaux biosourcés** dont le bois comme moyen de lutte contre le dérèglement climatique.

Le marché du bois est de plus en plus tendu, la demande de plus en plus forte ne pouvant être satisfaite par une production qui subit de plein fouet les conséquences du changement climatique. Le dépérissement des arbres, comme notamment dans l'Ain, laisse planer beaucoup d'incertitudes sur l'avenir de nos forêts. Des expérimentations sont menées actuellement pour **adapter la palette des essences** au changement climatique, en évitant des peuplements monospécifiques, avec des cèdres, des mélèzes, des pins noirs, apportant sans doute des **transformations de nos paysages**.

-> Retrouvez à l'intégralité de l'intervention [ici](#).

-> Accédez au support de la présentation [ici](#).

POUR EN SAVOIR PLUS:

RE 2020

<https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-environnementale-re2020>

La valeur intégrale estimée de l'arbre

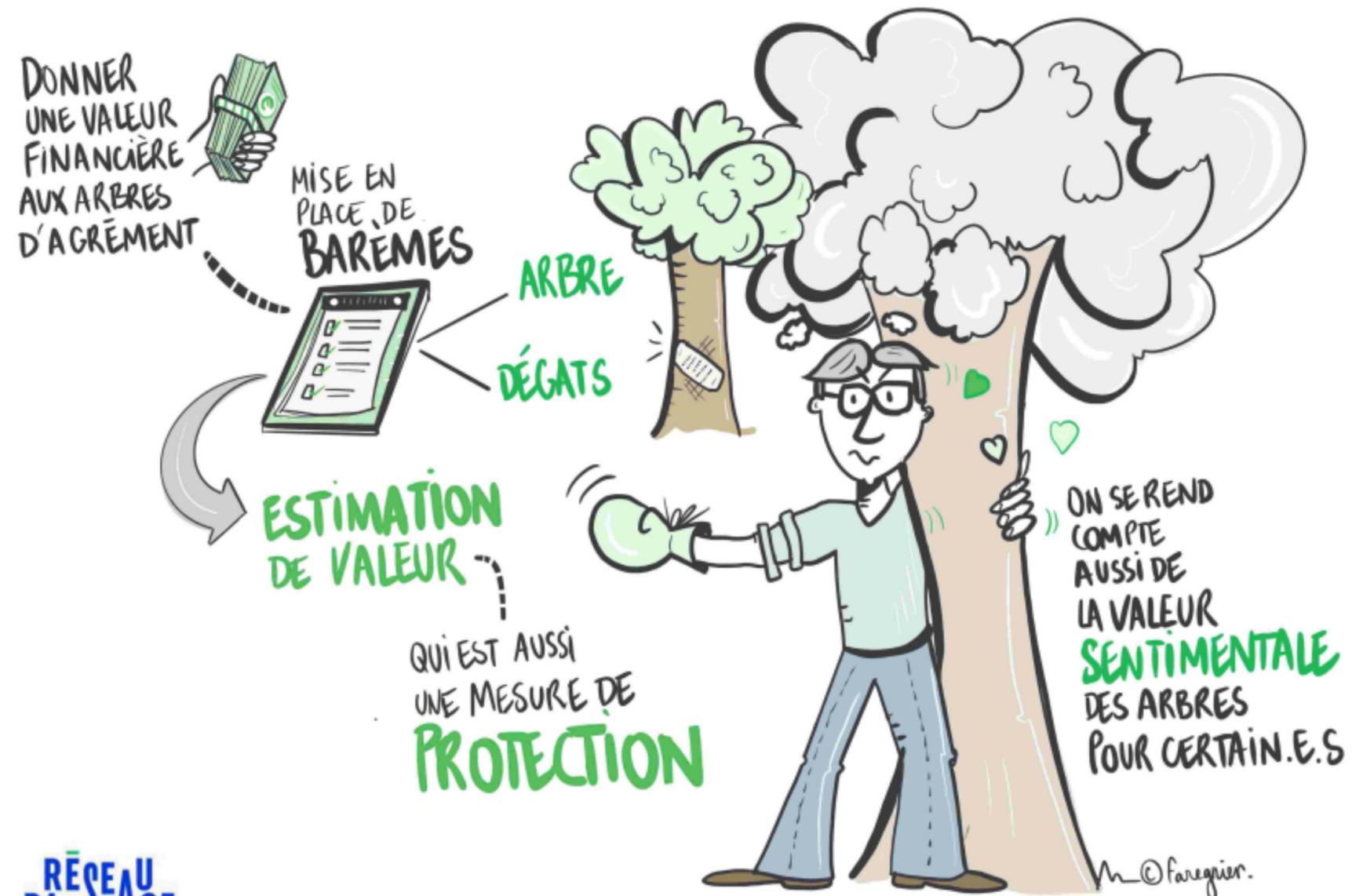
Augustin Bonnardot

Forestier Arboriste Conseil, CAUE 77

Outil de mesure des valeurs cumulées de l'arbre

Ce barème permet d'estimer la valeur financière des arbres, exprimée en euro, prenant en compte la valeur cumulée de l'ensemble des bénéfices apportés, selon 12 critères. Il vise essentiellement la préservation et la protection des arbres d'agrément en ville ou en milieu rural et est associé à un barème de dégâts. En cas de travaux, par exemple, l'entreprise est incitée à faire attention, puisque le propriétaire pourrait réclamer la valeur perdue.

La spécificité de l'arbre est sa temporalité : Il vit beaucoup plus vieux que nous, pour la majeure partie des essences en tout cas, et par différence aux êtres humains ou animaux, l'arbre n'a pas de moyen de défense et il ne réagit pas immédiatement à ces blessures. La dégradation peut arriver 10 ou 15 ans après, avec l'apparition de pathogènes, de champignons, ce qui rend sa préservation difficile.



RÉSEAU
PAYSA
GE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Valeur intégrale estimée - Augustin Bonnardot

-> Retrouvez l'intégralité de l'intervention [ici](#).

POUR EN SAVOIR PLUS:

Barème de l'arbre

<https://www.baremedelarbre.fr>

TÉMOIGNAGES

« L'arbre doit retrouver sa place dans l'urbanisme. Nous devons être plus attentifs aux arbres en ville. Ces brumisateurs naturels permettent de baisser les températures, c'est important dans le contexte de réchauffement climatique. Élus et techniciens doivent s'appropriier ces sujets et connaissances. »

Joël Baud-Grasset, président de la FNCAUE

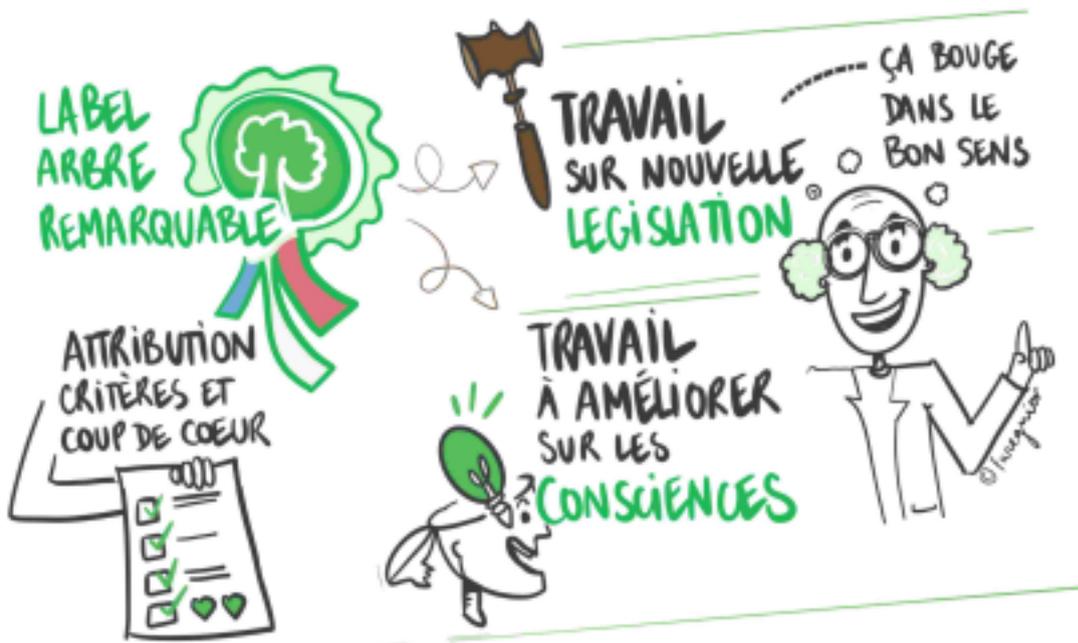
« L'arbre remarquable est une notion subjective, ce ne sont pas que les mesures de mètres ou d'années qui la déterminent, mais aussi l'émotion qu'il dégage, sa place dans le paysage. »

Georges Fetermann

Renseignements

www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

**RÉSEAU
PAYSAGE**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



**RÉSEAU
PAYSAGE**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Valeur patrimoniale et sentimentale
Georges Feterman

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

UR
c|a.u.e
Auvergne-Rhône-Alpes

FFP Fédération
Française
du Paysage


ville
aménagement
durable

(Réveillez vos pratiques)


Cerema


Les Parcs naturels régionaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Agences d'urbanisme
Auvergne-Rhône-Alpes